



CONSERVATRICE/CONSERVATEUR DE CIMETIERE

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT
n°04/D/27](#)

FACTEURS DE RISQUES PROFESSIONNELS

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

Certains ont été caractérisés comme pénibles par la réglementation l'indication « ^(P) » indiquera ces derniers.

Contraintes organisationnelles et relationnelles

- Coactivité : usagers, intervenants des services de pompes funèbres (opérateurs et marbriers), agents des services techniques ou espaces verts, état civil, police (municipale ou nationale) ou tribunaux;
- Contact avec un public pouvant être en difficultés : familles en deuil ;
- Multiplicité des lieux de travail : Déplacements sur plusieurs lieux de travail dans la même journée ;
- Rythme de travail variable : travail pouvant connaître des périodes plus intenses que d'autres ;
- Charge mentale : contact avec un public pouvant être en difficulté (familles en deuil), respect des dernières volontés du défunt, pouvoir de police sur le cimetière, travail en autonomie ; management ;
- Violence interne et/ou externe : agressivité verbale et/ou physique des usagers ;

Ambiances de travail et contraintes physiques

- Ambiances climatiques ^(P) : travail en extérieur lors des visites des cimetières ;
- Ambiance sonore ^(P) : téléphone, photocopieur ... ;
- Contraintes posturales et articulaires ^(P) : posture statique prolongée et/ou inadaptée ;
- Chute de plain-pied : glissade sur sol humide lors des visites des cimetières ;
- Contraintes visuelles : travail sur écran, éclairage ... ;
- Manutentions manuelles et port de charges ^(P) : registres, archives ... ;
- Exposition à des produits chimiques dangereux : Ozone des photocopieurs ;
- Gestes répétitifs ^(P) : utilisation du clavier, souris ;
- Conduite de véhicules : véhicule léger ;

MESURES DE PRÉVENTION

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles

Indicateurs d'ambiance et métrologie

- Ambiance sonore : mesure d'exposition au bruit à l'aide d'un sonomètre et/ou d'un exposimètre ;
- Ambiance lumineuse : mesure au moyen d'un luxmètre ;
- Ergonomie de l'aménagement du bureau de travail : dimensions, implantation de l'écran... ;
- Manutentions manuelles et port de charges, postures, gestes répétitifs : analyse de l'activité au poste de travail ;

Mesures de prévention collectives

- Contraintes posturales et articulaires : analyse et conception ergonomiques des postes de travail, matériel réglable pour chaque utilisateur, alternance des tâches et des postures ;
- Ergonomie de la conception des locaux de travail : dimension, ventilation, chauffage et climatisation, niveau sonore, éclairage... ;
- Conduite de véhicule : entretien et vérification périodique ; ordre de missions ;
- Organisation du travail : réunion de régulation des équipes, alternance des tâches, gestion du temps, transversalité, communication ;

Mesures de prévention individuelles

- Autres : aménagement individualisé du poste de travail : mobilier adapté, implantation de l'écran, choix de matériel des logiciels informatiques, mise à disposition de repose pieds, repose-poignets, portes documents, casque téléphonique sans fils ;

Formation / Information

- Liées à un risque spécifique ou une ambiance de travail :
 - Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
 - Gestion des conflits
- Liées à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit :
 - Utilisation des outils informatiques
- Liées aux secours :
 - gestes de premiers secours
 - Incendie : exercices d'évacuation et d'utilisation des moyens de premiers secours

MALADIES PROFESSIONNELLES

Ce métier peut générer les maladies professionnelles suivantes, mais ne présuppose en rien l'avis de l'instance en charge de leurs reconnaissances.

Maladies prévues aux tableaux du régime général

- Tableau n° 57 RG : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail

Autres maladies liées à l'activité professionnelle

- Néant

SUIVI MÉDICAL

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

Vaccinations obligatoires

- Néant

Vaccinations recommandées

- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)
- Grippe
- Tuberculose (BCG)

Suivi post professionnel

- Néant